

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ANDOLSHEIM

séance du 13 avril 2015

Sous la présidence de M. Christian REBERT, Maire, la séance est ouverte à 20 heures.

Présents :

M. Christian REBERT, Maire

Mme Elisabeth BRAESCH

M. Francis BONZON

M. Jacques SCHWARTZ

Mme Caroline ROLL

M. Stéphane FRANCK

Mme Corinne LUDWIG

Mme Marie RANZA

Mme Sylvie CAILLEBOTTE

M. Jean-Philippe STARCK

Mme Pascale HERRGOTT

Mme Sylvie ROSINA

M. Marc JEANVOINE

Mme Mariane BERLOCHER

Absents excusés et non représentés : M. Raymond HUSSER

M. David HERRSCHER

M. Michel SCHWARTZ

M. Frédéric PANKUTZ

Absents non excusés :

Ont donné procuration :

Mme Liliane HUSSER à

Mme Elisabeth BRAESCH

Secrétaire de séance :

Mme Corinne LUDWIG, conseillère municipale, assistée par Mme Denise BUHL, secrétaire générale

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte rendu de la dernière réunion et signature du registre des délibérations
- 2) Contrat groupe d'assurance statutaire
- 3) Fond de concours 2015
- 4) Indemnité de conseil du trésorier
- 5) Rapports des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux
- 6) Divers

Monsieur le Maire adresse ses plus chaleureuses félicitations à M. David HERRSCHER pour son élection à la présidence de la Mutualité sociale agricole d'Alsace.

Point 1 - Approbation du compte - rendu de la dernière réunion et signature du registre des délibérations

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 9 mars 2015.

Point 2 – Contrat groupe d'assurance statutaire (D-2015-04-18)

M. le Maire, expose :

- La possibilité pour la collectivité de souscrire un contrat d'assurance garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- l'opportunité de confier au Centre de Gestion du Haut-Rhin le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence ;
- que le Centre de Gestion peut, dans le cadre de ses missions à caractère facultatif, souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la collectivité.

Le Conseil, après avoir délibéré,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 ;

VU le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

DECIDE à l'unanimité

Que la commune charge le Centre de Gestion du Haut-Rhin de lancer une procédure de marché public, en vue de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la CNRACL : décès, accident/maladie imputable au service, maladie ordinaire, longue maladie/maladie de longue durée, maternité/paternité/adoption, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité ;
- agents non affiliés à la CNRACL : accident du travail/maladie professionnelle, maladie ordinaire, maladie grave, maternité/paternité/adoption, temps partiel pour motif thérapeutique.

Elles devront prendre effet au 1^{er} janvier 2016, pour une durée de 4 ans et être gérées sous le régime de la capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Point 3 – Fonds de concours 2015 (D-2015-04-19)

La commune a adhéré à la communauté de communes du pays du Ried Brun le 1^{er} janvier 2010. Par délibération du 14 juin 2010, le conseil a acté la mise en place d'un fonds de concours versé à la commune d'Andolsheim au vu du produit fiscal transféré, supérieur aux actions financées à travers les compétences exercées.

Dans sa séance du 18 mars 2015, le conseil communautaire a décidé l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 72 000 € au titre de l'année 2015, en accord avec la commune

d'Andolsheim. Celui-ci couvre les dépenses relatives à la salle des fêtes, assurées par la commune d'Andolsheim et sera versé en une seule fois, au vu de la concordance des délibérations.

Le conseil municipal, après délibération,

DÉCIDE à l'unanimité

d'accepter la perception d'un fonds de concours d'un montant de 72 000 € correspondant aux dépenses assurées par la commune d'Andolsheim pour le financement de la salle des fêtes.

Point 4 – Indemnité de conseil du trésorier (D-2015-04-20)

En date du 2 mars 2015, Monsieur Thierry Jehan, comptable du trésor, a pris ses fonctions à la trésorerie de Muntzenheim succédant à M. Thomas Hueber.

En application de l'arrêté interministériel du 16/12/1983, les receveurs municipaux sont autorisés à fournir aux collectivités territoriales et aux établissements publics locaux des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable. Celles-ci donnent lieu au versement par la collectivité ou l'établissement public intéressé d'une indemnité dite « indemnité de conseil ».

En application des articles 2 et 4 de l'arrêté du 16/12/1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de Conseil, le taux de l'indemnité doit être fixé par délibération par référence aux dispositions de l'article 4.

Le conseil municipal, après délibération,

DÉCIDE à l'unanimité

- d'attribuer à M. Thierry Jehan l'indemnité de conseil au taux de 100 %, sur la base de la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement des comptabilités M14 du budget général à l'exception des opérations d'ordre afférentes aux trois dernières années.

Point 5 - Rapports des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux

Commission de l'urbanisme :

Monsieur Jacques SCHWARTZ relate les dossiers étudiés par la commission lors de la réunion du 23 avril 2015.

Commission travaux et bâtiments :

Monsieur Jean-Philippe STARCK rend compte des travaux réalisés :

- remplacement de la pompe de circulation et mise en place de vannes d'entretien des radiateurs sur le circuit à la salle des fêtes ;

- ameublement mécanique effectué par la société HEGE sur les terrains de foot ;
- préparation du chemin d'accès menant à l'école maternelle par l'entreprise Bricola ;
- ramassage des encombrants

Commission vie scolaire et périscolaire :

- école élémentaire :

Les prévisions indiquent un effectif de 111 élèves lors de la prochaine rentrée. Les points suivants sont abordés :

- les différentes activités pédagogiques sont retracées ;
- l'école participera au marché aux puces du 17 mai ;
- Les inscriptions au CP auront lieu le 21 avril ;
- le prochain conseil d'école se tiendra le 25 juin 2015 à 18h.

- école maternelle :

68 enfants sont prévus pour la prochaine rentrée. Le bilan des activités passées et à venir est réalisé, notamment la participation au marché aux puces et un échange avec un Kindergarten de Breisach am Rhein.

Comme à l'école élémentaire, un questionnaire d'évaluation de la réforme des rythmes scolaires a été adressé aux parents. Le taux de réponses n'a pas été suffisant pour pouvoir en tirer des enseignements de nature à remettre en question l'organisation actuelle de la semaine scolaire.

- périscolaire :

117 familles sont concernées par le périscolaire, qui accueille environ 25 enfants le matin, 79 à midi et 50 le soir. A compter de la rentrée de septembre, les dépassements horaires donneront lieu à facturation ; une tarification pour les parents isolés sera étudiée.

En ce qui concerne le financement de la structure, le Maire rappelle le principe qui avait été fixé antérieurement, selon lequel la contribution des parents doit couvrir les salaires nets et les frais de repas.

Commission communication :

Les membres de la commission se sont réunis le 9 avril pour la rédaction du prochain numéro de Andolsheim.com.

Commission des affaires culturelles :

Les membres de la commission se sont réunis le 19 mars : la projection en plein air du film « *Qu'est-ce qu'on a fait au bon dieu ?* » est prévue le samedi 29 août au soir sur la place du village. En cas de mauvais temps, la séance aura lieu à la salle des fêtes.

Commission environnement et développement durable :

Les membres de la commission se réunissent chaque semaine pour mettre au point tous les détails relatifs à la journée citoyenne qui aura lieu le 25 avril. On compte déjà cent trente participants. Les chefs d'équipes se rencontreront le 14 avril pour les instructions relatives aux chantiers et la sécurité. Le service technique s'est beaucoup investi dans la préparation afin que cette journée soit une réussite. Un questionnaire de satisfaction sera diffusé à l'issue de la journée.

C.C.A.S. :

Le conseil d'administration s'est réuni le 23 mars pour une séance budgétaire et l'organisation de la collecte au profit de la ligue contre le cancer.

Syndicat de gestion du parc à grumes :

Le comité syndical du parc à grumes se réunira le 27 avril prochain à Urschenheim à 20h pour le vote du budget notamment.

SIACCA :

Le comité syndical s'est réuni le 12 mars dernier. Les points suivants ont notamment été abordés :

- compte administratif 2014 et budget primitif 2015 ;
- création de postes ;
- renouvellement de la ligne de trésorerie ;
- convention d'occupation du gymnase et règlement intérieur des installations, prêt de matériel.

Communauté de communes du pays du Ried Brun :

La séance budgétaire s'est tenue courant mars. Il a en outre été question du rapprochement entre la Communauté de communes et la communauté d'agglomération de Colmar. La fusion, financièrement plus intéressante et qui faciliterait la reprise du personnel est écartée par le président de la CAC qui impose des adhésions individuelles et volontaires. Les modalités et le processus vont être discutés par les élus dans les prochaines semaines.

Point 6 - Divers

Monsieur le Maire donne communication des points traités lors des réunions hebdomadaires de la municipalité :

- la taille des arbres du verger conservatoire ne sera pas réalisée cette année ;
- l'accès aux déchetteries se poursuit aux conditions actuelles. En cas de changement, la population sera avisée ;
- dans le cadre de la mise en place du règlement municipal de construction, des réunions de travail seront planifiées courant du 2^e semestre ;
- l'Adauhr sera sollicitée pour une étude sur la restructuration du complexe sportif ;
- quatre jeunes seront employés par la commune durant les congés d'été, pour 15 jours chacun ;
- la remise des prix des maisons fleuries aura lieu le 4 mai à la salle Koegler ;
- des intrusions ont été constatées au périscolaire, la gendarmerie a été avertie.

La séance est levée à 21h51

Le Maire,

Christian REBERT